

Garantie du véhicule

Préambule

Afin d'assurer une bonne exécution de la garantie du véhicule, il est indispensable de lire attentivement les informations suivantes. En signant le procès-verbal de livraison, l'acheteur déclare que le véhicule neuf a été livré correctement, et que les conditions répertoriées ci-après ont été acceptées par l'acheteur.

Les dommages résultant d'un cas de force majeure comme par ex. inondations, tremblements de terre, etc., sont exclus de la garantie. Le coût d'un véhicule de remplacement, les frais de transport et d'immobilisation sont à la charge du client. Les dommages accidentels, les modifications et les interventions non autorisées (réparations etc.) sont également exclus de la garantie.

La prestation de garantie des véhicules montés sur le châssis d'un autre constructeur s'applique à la carrosserie, la garantie du châssis est assurée par le fabricant du châssis. La prestation de garantie peut toutefois être différente des conditions du présent document, sous réserve d'un accord contractuel, toute modification doit cependant être définie par écrit (par ex. durée).

Les conditions de garantie sont applicables à tous les véhicules vendus par Busarena GmbH.

1. Obligation de diligence

L'acheteur s'engage à effectuer l'entretien du véhicule à des intervalles réguliers. De plus, l'acheteur s'engage à adapter son obligation d'entretien et de nettoyage aux conditions extérieures, telles que conditions météorologiques ou l'état des routes (chemins naturels etc.).

Le nettoyage et l'entretien doivent être réalisés dans les règles de l'art. Les opérations de maintenance doivent exclusivement être effectuées par un atelier agréé.

I. Période de garantie

Le vendeur prend en charge la garantie pendant une période de 24 mois établie contractuellement pour l'ensemble du véhicule à partir de la première mise en circulation ou à partir de la date de livraison au client, si la mise en circulation n'est pas immédiate.

2. Conditions de prise en charge de la garantie

1. Pendant la durée de la garantie, le véhicule doit être contrôlé annuellement pour les dommages dus à la corrosion, par un atelier agréé. Conformément aux conditions de service, le véhicule doit également être entretenu. Dans le cas d'un châssis d'un autre constructeur, les conditions du fabricant du châssis sont applicables (par ex. Iveco).

2. Si l'acheteur se soustrait à ses obligations d'entretien ou de réparations, le vendeur peut réduire ou annuler la prise en charge en cas de dommages.
3. Si des pièces du véhicule doivent être remplacées ou réparées (par ex. après un accident), seules des pièces d'origine doivent être utilisées. Les pièces étrangères sont exclues de l'obligation de garantie du fabricant, et sont soumises aux clauses de garantie du fabricant de la pièce étrangère.
4. En cas de dommage couvert par la garantie, un diagnostic doit impérativement être effectué par un service après-vente autorisé, qui pourra prendre les mesures nécessaires après constatation d'un cas de garantie.
5. L'obligation de garantie est valable uniquement si l'obligation de diligence (voir ci-dessus) a été respectée par l'acheteur. En cas de non-respect de cette règle, le vendeur a le droit de résilier la prise en charge des coûts.

3. Etendue de la garantie

1. En cas de dommage pendant la période de garantie, les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées par un service après-vente agréé par Busarena GmbH. La nature de la réparation appropriée sera déterminée par le vendeur. La période de garantie des pièces réparées ne peut pas dépasser la durée de garantie initialement établie.
2. Le vendeur prend en charge les coûts des pièces de rechange ainsi que les frais de main d'œuvre de la réparation. Ces frais sont toutefois soumis à l'autorisation de Busarena GmbH.
3. Les prestations amiables sont laissées à l'appréciation de Busarena GmbH.
4. Les équipements complémentaires comme les chauffages auxiliaires, les dispositifs de climatisation etc. installés dans le véhicule par le fabricant, peuvent être directement pris en charge par le fournisseur (par ex. Webasto). Le fournisseur du véhicule garantit toutefois le maintien des accords contractuels en cas de dérogations aux dispositions du sous-traitant.
5. Les pièces défectueuses doivent être mises à disposition de Busarena GmbH pendant minimum un an après le sinistre.